

Vaccination : quand un choix individuel engage la santé des autres

Compte Test - 2026-10-04 18:01:39 - Vu sur pharmacie.ma

Après plusieurs décennies de succès vaccinal, la réapparition de la diphtérie au Maroc vient nous rappeler qu'une maladie devenue rare n'est pas forcément une maladie disparue. Fin septembre 2026, le ministère de la Santé et de la Protection sociale a annoncé la détection de deux foyers familiaux limités de diphtérie dans la région Souss-Massa, l'un à Agadir-Ida Outanane et l'autre à Chtouka-Aït Baha. Un cas avait alors été confirmé biologiquement et huit autres étaient en cours d'investigation, dont deux décès. Selon les premières données communiquées, les enfants concernés n'étaient pas vaccinés ou n'avaient pas reçu toutes les doses recommandées. Le *Manuel de veille et de riposte à une épidémie de diphtérie*, publié en septembre 2026 par la tutelle, indique que la pandémie de Covid-19, mais aussi l'hésitation vaccinale, ont favorisé une baisse ponctuelle de la couverture et l'apparition de « poches de susceptibilité » dans certaines populations. La diphtérie n'est pourtant pas une infection banale. Très contagieuse, transmise principalement par les gouttelettes respiratoires et les contacts rapprochés, elle peut provoquer une obstruction des voies respiratoires, mais également des complications cardiaques, neurologiques ou rénales. Sa létalité globale est estimée entre 5 et 10 %. Face à cette maladie, la vaccination reste la meilleure protection. Le manuel estime qu'une couverture de 80 à 85 % doit être maintenue pour préserver la protection communautaire et réduire le risque de flambée. Au Maroc, la vaccination antidiphtérique est intégrée au Programme national d'immunisation (PNI), avec une primovaccination et des rappels durant l'enfance. Faut-il le rappeler, une couverture vaccinale insuffisante facilite la circulation du bacille de Löffler-Klebs et expose les nourrissons, les personnes fragiles ou insuffisamment protégées. Le manuel insiste d'ailleurs sur le rattrapage des personnes non vaccinées ou incomplètement vaccinées et sur la promotion des rappels. Dans cette mobilisation, le pharmacien d'officine a un rôle majeur à jouer. Professionnel de santé de proximité, quotidiennement au contact des familles, il peut interroger sur le statut vaccinal, inciter à vérifier le carnet de vaccination, repérer les retards, expliquer l'utilité des rappels et combattre les fausses informations qui nourrissent l'hésitation vaccinale. Le manuel national fait précisément de l'information du public, de la promotion de la vaccination et de la lutte contre les rumeurs des composantes de la riposte.